



COMMUNE DE  
MONTREUX

## **PREAVIS N° 32/2007**

**de la Municipalité au Conseil communal**

sur

le budget pour 2008 du Fonds culturel Riviera

Date proposée pour la  
1<sup>ère</sup> séance de commission intercommunale :

le mardi 23 octobre 2007 à 18 h. 15

à l'Ancien Stand de et à Blonay



Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

## **Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption le budget 2008 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes du district.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5<sup>e</sup> des communes partenaires (8 sur 10).

## **Cadre général**

Le Fonds culturel Riviera, entente intercommunale au sens de l'art. 110 de la loi sur les communes du 28 février 1956<sup>1</sup>, est entré en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les dix communes de l'ancien district de Vevey.

Il est géré par un conseil administratif, formé de délégués des dix municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

## **Budget 2008**

Le fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Lors de la précédente législature le montant s'élevait à Fr. 48.- par habitant.

Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, le montant peut être réévalué d'année en année à partir de cette nouvelle législature, et ce, dans une fourchette de Fr. 45.- à Fr. 50.- par habitant.

Pour mémoire, depuis 2003, les institutions bénéficiaires du fonds sont les suivantes :

*Fondation de la Saison culturelle Montreux - Compagnie Nomades - Fondation des Arts et Spectacles - Théâtre Montreux-Riviera - Art Forum - Concours Clara Haskil - Festival du Rire Montreux - Festival Images - Montreux Choral Festival - Septembre Musical - Association des Musées de la Riviera - Agenda Régional.*

Depuis 2007, cinq nouvelles institutions ont été intégrées au fonds, soit :

*Semaine internationale de piano – Cinérive / La Lanterne magique – Théâtre de Poche La Grenette – Théâtre de l'Oriental – Espace Guinguette.*

Conformément à l'art. 5 de la convention, il appartient au conseil administratif du fonds de procéder à l'attribution des subventions annuelles aux institutions bénéficiaires, dans le cadre du budget adopté par les conseils communaux.

Le conseil administratif procédera à l'attribution définitive des subventions en décembre 2008.

---

<sup>1</sup> RS 175.11

---

Il est proposé aux conseils communaux de maintenir le montant de Fr. 48.- par habitant en 2008.

La participation des communes a été estimée sur la base de la population au 31 décembre 2006, majorée de 0.8%, afin de tenir compte de la tendance démographique en cours.

Les revenus pour 2008 sont donc estimés à Fr. 3'414'240.-.

Sur la base de l'exercice précédent, le montant global des subventions aux institutions bénéficiaires du fonds pour 2008 (y compris la provision pour Art Forum) est estimé à Fr. 3'313'000.-.

A ces charges, s'ajoutent également celles relatives à l'administration et à la gestion du fonds, prestations fournies par le service des affaires intercommunales et dont le montant est estimé à Fr. 26'000.-.

Le budget 2008 prévoit donc un total des charges de Fr. 3'339'000.- pour un total des revenus de Fr. 3'414'240.-.

Le solde disponible pourra notamment être utilisé pour des soutiens ponctuels.

En effet, rappelons que le conseil administratif a la compétence de proposer aux municipalités d'apporter un soutien ponctuel à un projet d'intérêt régional, dans le cadre des disponibilités financières. L'unanimité des municipalités est alors requise, en application de l'art. 14 de la convention.



---

## CONCLUSIONS

Nous vous prions par conséquent, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

- vu le préavis No 32/2008 du 21 septembre 2007 sur le budget 2008 du Fonds culturel Riviera,
- vu le rapport de la Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

### DECIDE

- d'adopter le budget 2008 du Fonds culturel Riviera.

### AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

P. Salvi

Ch.C. Riolo

Annexes : budget 2008 du Fonds culturel Riviera

Municipal délégué : M. L. WEHRLI, Conseiller municipal

**ANNEXE 1****FONDS CULTUREL RIVIERA****Budget 2008****REVENUS**

(48 francs/habitants selon une projection linéaire de la population au 31 décembre 2007, sur la base de la population 2006 + 0.8%)

	<i>Population au 31.12.2006</i>	<i>Population estimée au 31.12.2007 (+0.8%)</i>	<i>Montant à porter au budget 2008</i>	
Blonay	5'392	5'435	CHF	260'880.00
Chardonne	2'747	2'769	CHF	132'912.00
Corseaux	2'078	2'095	CHF	100'560.00
Corsier	3'125	3'150	CHF	151'200.00
Jongny	1'403	1'414	CHF	67'872.00
Montreux	23'170	23'355	CHF	1'121'040.00
St-Légier-La Chiésaz	4'443	4'479	CHF	214'992.00
La Tour-de-Peilz	10'478	10'562	CHF	506'976.00
Vevey	16'927	17'062	CHF	818'976.00
Veytaux	803	809	CHF	38'832.00
Totaux	70'566	71'130	CHF	3'414'240.00
<b>TOTAL DES REVENUS</b>			<b>CHF</b>	<b>3'414'240.00</b>

**CHARGES**

Subventions aux institutions actuellement intégrées au fonds	CHF	3'288'000.00
Provision Art Forum	CHF	25'000.00
Prestations d'administration et de gestion (SAI)	CHF	26'000.00
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>CHF</b>	<b>3'339'000.00</b>

**SOLDE** (à disposition pour les soutiens ponctuels et/ou augmentation de subventions et/ou intégration de nouvelles institutions) **CHF 75'240.00**

Vevey, le 18 septembre 2007 LMS/img